



209657 - Le nombre des rakaa de la prière de milieu de matinée

question

Quel est le nombre des rakaa de la prière de milieu de matinée ? J'ai appris que le minimum est de deux rakaa et le maximum est de huit. Comment l'argumenter ? Doit-on l'accomplir par des unités de deux rakaa chacune ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le minimum de rakaa rapportés concernant ladite prière est de deux rakaa. En effet, Mouslim (720) a rapporté d'après Abou Dharr (P.A.a) que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit : **Il suffit à cet égard d'accomplir deux rakaa au milieu de la matinée.** Al-Bokhari (1981) et Mouslim (721) a rapporté un hadith transmis par Abou Hourayrah (P.A.a) dans lequel il dit : **Mon ami intime (Bénédictio et salut soient sur lui) m'a recommandé trois choses : jeûner trois jours de chaque mois, observer les deux rakaa de milieu de matinée et l'accomplir une prière impaire de clôture avant de me coucher.**

Quant au maximum de rakaa, aucun texte n'est venu le déterminer. Cependant on a reçu de façon sûre que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a porté le nombre des rakaa de ladite prière à quatre et qu'il lui arrivait de faire plus puisqu'il les porta à huit rakaa lors de la conquête de La Mecque. Mouslim (336) a rapporté que Muhadhah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) interrogea Aïcha (P.A.a) en ces termes : **Combien de rakaa accomplissait le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) au titre de la prière de milieu de matinée ?** Elle dit : **quatre et il lui arrivait d'en faire autant qu'il voulait.**

Mouslim (336) a rapporté qu'Oum Hani (P.A.a) a dit : **Le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) s'isola pour prendre un bain et Fatimah le cachait. Puis il prit son vêtement et le**



porta puis il accomplit huit rakaa au titre de la prière de milieu de matinée.

On lit dans l'encyclopédie juridique (27/225) : « Il n'y a pas de divergence au sein des jurisconsultes qui affirment la recommandation d'accomplir la prière de milieu de matinée au sujet du fait que le minimum en est deux rakaa. En effet, Abou Dharr (P.A.a) affirme que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit : **Il suffit à cet égard d'accomplir deux rakaa au milieu de la matinée.** Selon cette information, le minimum de rakaa à faire est de deux.

La divergence concerne le maximum. Pour les malikites et les hanbalites (selon la version retenue par la doctrine) soutiennent que le maximum de rakaa est de huit. Ils se fondent sur ce qui fut rapporté par Oum Hani (P.A.a) à savoir que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) entra chez elle lors de la conquête de La Mecque et accomplit une prière de huit rakaa (au titre de la prière de milieu de matinée) et je ne l'avais jamais vu faire des rakaa plus légères tout en effectuant parfaitement les gémissements et les prosternations.

Les hanafites et les chafites (selon la version la moins défendable) et Ahmad (selon une version) soutiennent tous que le maximum de rakaa à faire au titre de la prière de milieu de matinée est de douze rakaa. Ils se fondent sur ce qui a été rapporté par at-Tirmidhi et par an-Nassai grâce à une chaîne de rapporteur un peu faible que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit : **Quiconque porte la prière de milieu de matinée à 12 rakaa aura un palais en or construit pour lui au paradis par Allah.** Extrait légèrement remanié.

Selon l'avis le mieux argumenté, le maximum de rakka à faire dans le cadre de ladite n'est pas déterminé. Dès lors, chacun peut faire autant de rakaa qu'il veut par unité de deux rakaa.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « Le minimum de rakaa à faire est de deux. Aucune limite n'est établie dans cette prière (concernant le maximum de rakaa à faire). Car le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) la porta à deux, à quatre, voire à huit lors de la conquête de La Mecque réalisée avec l'aide d'Allah. La pratique fait l'objet d'une grande latitude. Il n'y aucun inconvénient à accomplir huit rakaa, ou dix ou douze ou plus ou moins, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) : **La prière surérogatoire nocturne se fait**



par unité de deux rakaa. Selon la Sunna, on doit accomplir la prière par unités de deux rakaa suivies chaque fois du salut de fin de prière. » Extrait légèrement modifié des fatawas d'Ibn Baz (11/389).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « Ce qui est juste, c'est qu'il n'y a pas de limite pour le maximum de rakaa à faire car Aïcha (P.A.a) a dit : (il en faisait) quatre, et il lui arrivait d'en faire autant qu'il voulait. (Rapporté par Mouslim) Elle (Aïcha) n'établit aucune restriction.

Si quelqu'un se mettait à prier dès que le soleil s'élève à une hauteur égale à la longueur d'une lance et continue jusqu'à peu avant le début de l'après-midi, donc le temps d'accomplir quarante rakaa. Tout cela est compris dans la prière de milieu de matinée. » Extrait de charh al-moumt'i (4/85).

Note : la prière surérogatoire est à faire par unité de deux rakaa ; que la prière se fasse dans la nuit ou au cours du jour. Voir la réponse donnée à la question n° [45268](#).

Allah le sait mieux.